

AVIS A LA POPULATION REUNION D'INFORMATION PREALABLE

La société Houyoux Constructions informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis d'urbanisme pour un projet de permis groupé visant la création de ± 30 maisons unifamiliales et 75 appartements sur un terrain de 3,2 hectares à Saint-Hubert, sur la parcelle cadastrée Saint-Hubert 1ère Division (Saint-Hubert) section A - n° 50E.

Tout projet de permis groupé comprenant une superficie de 2 ha et plus de lots destinés à la construction d'habitations résidentielles, en ce compris les espaces réservés à la réalisation d'équipements et d'aménagements divers liés à la mise en œuvre du permis doit faire l'objet d'une étude d'incidence sur l'environnement. Il fera également l'objet d'une réunion d'information du public préalablement à l'introduction de la demande.

Dans ce cadre, une **réunion d'information** du public est **organisée le 26 juin 2025 à 19h30 à la salle communale de Saint-Hubert, située rue Général Dechesne 4 à Saint-Hubert (6870).**

Cette réunion d'information a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public
 - de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences et
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur

afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

La réunion sera enregistrée. La consultation de la vidéo de la réunion et des documents et supports utilisés lors de celle-ci, sera possible à partir du surlendemain de la réunion via ce lien : https://1drv.ms/f/c/9eb407a9925538bf/EIAmDZ9p8-pLi4JweqboyqgBBT3VZJSN6lhPFAM_poHyCA?e=wsDyfb jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours. La vidéo sera détruite à ce terme.



Toute personne peut, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, adresser ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit au Collège communal de Saint-Hubert (par courrier : Place du Marché 1 - 6870 Saint-Hubert ou par courriel : urbanisme@saint-hubert.be), en y indiquant ses nom et adresse.

Elle en adresse une copie au demandeur, la société Houyoux Constructions (Chaussée de Rochefort, 29 B-6900 Marloie), représentée par Monsieur Stéphane Delhasse (sdelhasse@houyoux.be), lequel la communiquera sans délai à l'auteur d'étude d'incidences agréé, le bureau d'étude IMPACT.

Des informations peuvent être obtenues auprès de l'auteur de projet : Monsieur Stéphane Delhasse, de la société Houyoux Constructions, auteur de projet, par courrier (Chaussée de Rochefort, 29 B-6900 Marloie) ou par mail (sdelhasse@houyoux.be).